



Formulaire-ETPPR-976-Commencement-Excecution

NOM Prénom du demandeur ou de la demandeuse :

Désignation de l'opération :

N° de dossier :

Date de réception de la demande de subvention :

Certifie que l'opération ci-dessus désignée, subventionnée par arrêté N°.....
en date du **a reçu un commencement d'exécution le**
au sens de l'article 5 du décret susvisé¹.

Fait à le

Signature du demandeur avec NOM, Prénom

(signature du bénéficiaire de l'aide ou, le cas échéant, de son représentant légal ou de son mandataire)

1 Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 (JO du 27 juin 2018)

Article 5 : définition du commencement d'exécution

I. - Le commencement d'exécution est réputé constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation du projet. A défaut, une déclaration sur l'honneur signée par le demandeur peut attester du commencement d'exécution.

II. - Aucun commencement d'exécution du projet ne peut être opéré avant la date de réception de la demande de subvention.

III. - Par dérogation aux dispositions du II, lorsque le projet s'inscrit dans un programme cofinancé par l'Union européenne, le commencement d'exécution peut intervenir avant la date de réception de la demande dès lors que la réglementation européenne applicable l'autorise